

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations

du Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Séance du 27 juin à 20 heures 30

Date de convocation :  
21 juin 2011

Nombre de  
délégués en  
exercice : 170

Objet :  
Modification  
statutaire n°4

Présents : 113  
Pouvoirs : 15  
Votants : 128  
Vote pour : 128  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Transmis le : 18/07/2011  
N° accusé réception Préfecture : 038-2000-18.666-2011621-10 DC

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Allevard au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : S. ALMODOVAR, C. ANGLADE, J. BALLAND- CAMBIER, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BENONE (jusqu'à la délibération n° 70 inclus), S. BEOLET, C. BERSCIANI, C. BICH, A. BLANC, B. BOESSO, P. BOISSELIER, G. BONNEFON, D. BOSA, JM. BOUCLANS (jusqu'à la délibération n° 71 inclus), C. BOULLIER, A. BOUVEROT-REYMOND, G. BRICALLI, F. BROTTES, M. BRUNELLO, JP. BUART, J. CARASSIO, V. CARTIER, ML. CHRISTOPHEL, D. CHARBONNEL, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, MH. COSTA, I. CURT (jusqu'à la délibération n° 109 inclus), P. DAUPHIN, A. DAVID, C. DAVOINE, S. DELAVIER, JM DOLLE, J. DUBUS, C. DURET, C. ENGRAND, H. FANET, G. FASTIER (jusqu'à la délibération n° 80 inclus), L. FERRADOU, G. FERRAGATTI, E. FORTIER (jusqu'à la délibération n° 113 inclus), V. GAY, J. GERBAUX, F. GIMBERT (jusqu'à la délibération n°73 inclus puis pouvoir à C.BICH), G. GIRAUD, F. GLAREY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT (jusqu'à la délibération n°71 inclus puis pouvoir à F.PILLOT), C. HARDOUIN, V. HENOFF, D. JACQUEMET, P. JANOLIN (jusqu'à la délibération n° 113 inclus), P. JEAN, G. JOVET, C. JOY, J. JURADO (jusqu'à la délibération n° 113 inclus), M. LAMBERT, P. LANGENIEUX-VILLARD (jusqu'à la délibération n° 82 inclus), P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, A. MAITRE, P. MANJARRES, J. MARSEILLE, R. MARTY, MJ. MASSUCCO, B. MICHON, F. MIDALI, W. MINGUELY, A. MONNOT, C. MONTEIL, B. MURIENNE, JC. NINET (jusqu'à la délibération n° 81 inclus), MC. PARADE, C. PERNIN, A. PIANETTA, J. PICCHIONI, F. PILLOT (jusqu'à la délibération n° 73 inclus), T. PLACETTE, A. PLISSON, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, P. ROBERT, C. ROCCA, A. ROLIN, L. ROUSSET, JL ROUX (jusqu'à la délibération n°109 inclus), A. RUCHE, C. SAURY, C. SCHEMEIL, A. SERVANT, B. SORREL, A M SPALANZANI, P. TERNAUX (jusqu'à la délibération n° 95 inclus), M. TERUEL (jusqu'à la délibération n° 113 inclus), L. THERY, S. THIERY, O. THIZY, MJ. THOMASSON, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, G. TROUX, C. VANNUFFELEN, S. VAUSSENAT, C. VIDAL, P. VIEILLE, P. VOLPI, G. ZANARDI (jusqu'à la délibération n° 86 inclus), C. ZAS.

Excusés : G. AMBLARD, A. ANDREVON, P. BAUDAIN, JC. BECQUAERT, V. BERLANDIS, C. BLANC-COQUAND (pouvoir à F.BROTTES), A. BONMIER (pouvoir à Y.TOSOLINI), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD, E. BOUVIER, D. BRUNET-MANQUAT, B. CARAGUEL, D. CHAVAND (pouvoir à P.RAMOUSSE), JF. CLAPPAZ, B. COLLIGNON, M. COUVERT (pouvoir à S.BEOLET), G. DIDOT, B. DRECQ, A. DUHAMEL, JP DURAND (pouvoir à T PLACETTE), MT. FRABONI, P. GAILLARD, J. GAMELIN (pouvoir à P.BEGUERY), R. GAUTHERON, M. GLATIGNY (pouvoir à J.DUBUS), M. GRAMBIN, A. GUILLUY, L. JANET, B. JAY (pouvoir à L.FERRADOU), JC. JOLLY, G. LAMAND (pouvoir à F.MIDALI), H. LECUYER, O. LEROUX, C. LETOUBLON, C. MALIA, JM MICHEL (pouvoir à E.FORTIER), R. MILLET (pouvoir à B.CARAGUEL), P. MORAND (pouvoir à C.GLOECKLE), M. MORINI, J. MOUSIN, F. PAGES, C. PERRIN, L. PERROD, V. PETEX (pouvoir à A.RUCHE), S. PLAWESKI, E. PORTSCH, J. REBUFFET, M. SAVIGNY, F. SERRANO, P. SILVENTE, S. SPOHR, F. STEFANI (pouvoir à J.MARSEILLE), S. THILLY, P. THUET, Y. TROCMET, P. WEILL, G. ZANCHIN, J. ZAPPIA (pouvoir à D.JACQUEMET).

Madame J.DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan ;

Vu la définition de l'intérêt communautaire adoptée par délibération du 29 juin 2009 et validée par arrêté préfectoral ;

Vu l'intérêt de modifier les statuts afin de clarifier certaines compétences et/ou d'en étendre d'autres ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :**

- **d'intégrer à la liste des compétences :**
  - o **Le lieu multi-accueil de Saint Pierre d'Allevard**
  - o **Le lieu multi-accueil de La Ferrière d'Allevard - Pinsot**
  - o **Le lieu multi-accueil des Adrets**
  - o **Le relais d'assistance maternelle de Revel - Belledonne**
- **de rendre communautaire la voirie de desserte de la zone du Pruney**
- **de modifier, suite à une erreur matérielle de retranscription, le nom du LAEP de Meylan (« La Parenthèse » en lieu et place de « Le 12 »).**

**Il est précisé que cette modification statutaire doit être approuvée à la majorité qualifiée par les communes dans le délai de 3 mois qui suit sa notification et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Le Président,

François BROTTES

